SOUSCRIRE A L'ASSURANCE : chaque 1er du mois.

CHANGEMENT de code pendant l'année : frais administratifs de 20 euros.

ANNULATION: 2 mois avant le 31 décembre.

PRIMES DE L'ASSURANCE RC PROFESSIONS MÉDICALES À PARTIR DU 01/01/2023

<u>Contrat 7.B75.961 : Salariées en clinique –Prime annuelle</u>

Cat. 1 = Sage-femme salariée	= 75 €
Cat. 2 = Sage-femme salariée –chef	= 85 €
Contrat 7.B75.749 :Indépendantes – Prime annuelle	
Cat. 3 = Sage-femme sans accouchements	= 105 €
Cat. 4 = Sage –femme avec accouchements	= 1.110 €
Cat. 5 = Sage-femme Coordinatrice	= 130 €
Cat 6 = Cat 3 + Extension INAMI	= 230 €
Cat 7 = Cat 4 + Extension INAMI	= 1.225€
Code $8 = \text{Cat } 5 + \text{INAMI}$	= 255€
Code 9 = Cat 4 + Paquet *	= 770€
Code $10 = \text{Cat } 9 + \text{INAMI}$	= 895€
Code 11 = Extension INAMI	= 120€

^{*}PAQUET = ensemble de deux autres assurances dommages Baloise (incendie – voiture).

Les sages -femmes qui effectuent des accouchements de manière indépendante :

- doivent respecter les prescriptions légales et "l'avis du conseil Fédéral des sages –femmes concernant les sages-femmes qui réalisent des accouchements sous leur propre responsabilité."
- ont l'obligation d'assistance en cas d'accouchements par une sage-femme senior qui a une expérience en accouchements et cela pendant les 2 premières années de leur pratique.

<u>CAPITAUX ASSURES</u>		
RC professionelle	Salariées	Indépendantes
Dommages corporels	5.000.000	7.500.000
Autres dommages	500.000	500.000
Garantie totale/année	5.500.000	7.500.000
Protection Juridique		
Recouvrement	40.000	IDEM
Défense en justice	40.000	IDEM
Insolvabilité des tiers	12.500	IDEM
Caution pénale à l'étranger	40.000	IDEM
Droit du travail individuel	6.250	IDEM
Traitement des plaintes	2.500	IDEM
INAMI (si souscrite)	10.000	IDEM

Franchises

RC professionnelle : pas de franchise

Protection Juridique: 250 €

Pour celles qui le désirent, il est possible de souscrire une assurance complémentaire couvrant les litiges avec l'INAMI.

Il est nécessaire d'être en ordre de cotisation UPSfB pour souscrire et être assurée.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements ou souscrire à cette assurance RC, vous pouvez contacter :

CPS verzekeringen à l'attention de Christine Demeyer

Lindestraat 2,9090 Melle

GSM; 0477/56 19 83

Mail: Christine@cpsverzekeringen.be ou ch.demeyer@skynet.be

NB : Assurances Groupe "Responsabilité civile Médicale "pour 2023 : la date d'échéance annuelle de l'assurance est le 31/12/2022.

Le renouvellement des factures est envoyé durant le mois de décembre par mail (<u>consult@cpsverzekeringen.be</u>)

Une résiliation de l'assurance, ou un changement de code, ou d'adresse doit être signalé par mail : **consult@cpsverzekeringen.be**

Merci pour votre coopération.

Pour CPS verzekeringen Christine Demeyer